

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2017

L'an deux mil dix-sept, le quinze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LA BAZOUGE-DU-DESERT, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joseph BOIVENT, Maire.

Etaient Présents : M. BOIVENT Joseph, Maire, Mmes ROYER Angélique, JOURDAN Marie-Thérèse, CATTEAU Valérie, LECOMPTE Michelle, Mrs GAUTIER Henri-Claude, DEGASNE Daniel, BRAHIM Xavier, ROUSSEAU Henri, ORY Sylvain, DALIGAULT Noël.

Absent : Mr BRAULT Christophe.

Secrétaire de séance : Mr Noël DALIGAULT.

Le procès-verbal de la réunion du 17 novembre 2017 a été adopté à l'unanimité.

I- ADMINISTRATION GENERALE

1- Validation de la phase 2 du contrat d'objectifs présentée par Nadège MAZOUÉ

Suite aux comités de pilotage et aux ateliers citoyens, Madame Nadège MAZOUÉ, architecte missionnée par la Commune dans le cadre du contrat d'objectifs Développement Durable en collaboration avec Monsieur Yannick NADESAN, Directeur d'Etudes à Idéa Recherches, expose les différentes propositions d'orientation et d'actions pour la revitalisation du Centre Bourg.

L'atelier qui a eu lieu le samedi 30 septembre dernier s'appuyait principalement sur le retour des contributions et validation de la première phase, également sur le partage des enjeux et l'identification des secteurs spécifiques d'intervention et la mise en travail des premières orientations.

Le dernier atelier qui a eu lieu le samedi 02 décembre se fondait sur la présentation des propositions de formalisation du plan guide et la fabrication d'un référentiel d'ambiance souhaitées et de références pour les différents secteurs.

Plusieurs points ont été abordés par rapport à la contribution des participants :

- Déplacements et circulations

-
- o Attente d'une sécurisation de l'ensemble des usages, particulièrement autour de l'église et au niveau du grand parking où les espaces pour les usages piétons sont à épaissir et sécuriser.
 - Le Grand parking,
 - 1- Aménagement d'un espace public qualitatif devant l'école et l'espace intergénérationnel,
 - 2- Lieu de stationnement pour la nouvelle boulangerie,
 - 3- Clarification et optimisation des stationnements pour le permettre, prise en compte de la localisation et de l'espace nécessaire pour l'arrêt de car ?,
 - 4- Intérêt du positionnement de la sortie du parking, bonnes conditions de visibilité,
 - 5- Sécurisation traversées piétonnes entre la rue Lesquen et le parking et école (carrefour rue des Garennes),
 - Les pourtours de l'église,
 - 1- Importance de ralentir en entrée de bourg par la D119 depuis Louvigné,
 - 2- L'hypothèse de sens unique devant le restaurant permettrait de donner de l'épaisseur aux déplacements piétons vers le grand parking et ainsi de les sécuriser.

- Une liaison douce par le cœur d'îlot jardiné entre la rue Chanoine Hélesbeux et la rue Prince de Talmond, intérêt pour une promenade accompagnée d'un espace de pause (bancs...),

- **Loisirs, lieux de sociabilité et de convivialité :**

- Le verger derrière le restaurant, animations, usages conviviaux et intergénérationnels, aménagements simples (pétanques, etc...) surtout pour rendre lisibles les accès et le caractère public,
- Les pourtours élargis des salles de sport et du Pourpris, espace de jeux pour enfants et jeunes ; possibilité d'être abrité par temps de pluie.
- La proposition « La Friche » appréciée, revue et complétée (derrière l'ancienne carrosserie). Développement d'animations avec les habitants autour d'un compostage collectif,
- Une Halle ? même modeste pourrait être un plus pour des animations en plein-air,
- Des lieux agréables disséminés dans le bourg nécessitent d'être revalorisés pour gagner en convivialité et en usages : cour devant le salon de coiffure, cœur d'îlots jardiné, arrières de l'école.

- **Aménagements paysagers et mobilier urbain**

- Valorisation des points de vues, des ouvertures sur le paysage (arrières de la Friche, rue de la vallée charruée)
- Transformation de l'espace central: Embellissement et envie de réappropriation, espace qualitatif devant l'école, l'espace intergénérationnel et la future boulangerie,
 - Végétalisation (entre stationnement et rue, du côté de l'école et de l'espace intergénérationnel...),
 - Des bancs (devant les équipements, la boulangerie, sur la placette du puits...),
 - Sanitaires à refaire (notamment pour les cérémonies) au même endroit qu'aujourd'hui ?

- **Habitat**

- Peu de retour concernant les propositions sur le développement de l'habitat.
 - -Développement des modalités d'informations sur les biens à vendre sur la commune,

Ces propositions ont été retranscrites sous forme d'un plan guide et d'un référentiel d'images par secteurs. Madame Nadège MAZOUÉ propose à l'assemblée de réfléchir à ce programme, de prioriser et de hiérarchiser les actions dans le temps. Un comité de pilotage aura lieu fin Janvier 2018 pour débiter la phase 3.

2017-077- SIVOM : Approbation de la Convention de mandat 2017

Le SIVOM, dans ses travaux d'investissement, intervient pour le compte de la Commune et ces investissements sont inscrits à l'actif de la Commune.

Monsieur le Maire présente le projet de convention de mandat qui sera établi entre le SIVOM et la Commune qui permet l'intervention du SIVOM selon les objectifs fixés par la présente convention et l'inscription des travaux prévus au programme 2017.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
Décide***

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mandat avec le SIVOM.

2017-78- Convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et budgétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2131-1, L3131-1 et L 4141-1 ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs ;

Vu l'arrêté du 13 octobre 2011 modifiant l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation des ces dispositifs ;

Considérant que la Collectivité de La Bazouge du Désert souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes budgétaires soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Considérant que la télétransmission des actes budgétaires implique :

- Le scellement du flux TOTEM avant la télétransmission et le respect du format XML,
- La télétransmission de l'ensemble des documents budgétaires afférents à un exercice à partir du premier document télétransmis,
- La complétude des actes budgétaires transmis,
- L'envoi concomitant, via actes réglementaires, de la délibération de l'organe délibérant et de la dernière page du document budgétaire signée par les membres de l'organe délibérant.

Après discussion,

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
Décide***

- de procéder à la télétransmission des actes budgétaires au contrôle de légalité,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de Rennes.

2017-79- Fougères Agglomération : Avis sur la modification statutaire – Compétence GEMAPI et Bocage

Monsieur le maire donne lecture de la délibération de Fougères Agglomération en date du 20 novembre 2017 relative à l'adoption des modifications statutaires concernant la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) c'est-à-dire :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- La défense contre les inondations et contre la mer,
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Après discussion, Monsieur le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur cette décision.

***Le Conseil Municipal, à 8 voix pour et 3 abstentions, Après en avoir délibéré
Décide***

- d'émettre un avis favorable à cette décision.

2017-80- Travaux Bâtiments Communaux : Isolation des combles et plafonds

Monsieur le maire informe l'assemblée que suite aux conseils de Mr Nicolas NERAMBOURG, chargé de mission au pôle Energie au Pays De Fougères, propose de faire une isolation des combles et plafonds pour la salle du patronage, la cantine municipale et la mairie. Monsieur le maire donne la parole à Mme Marie-Thérèse JOURDAN, Adjointe aux Bâtiments, pour présenter les différents devis concernant les bâtiments communaux.

MAIRIE :

Michel CADIEU : 2 105,00 € HT
(Après estimation CEE, reste à charge pour la commune : 589,40 €)

MCB Agencement : 4 028,40 € HT
(Après estimation CEE, reste à charge pour la commune : 1 235,95 €)

CARNET-HAMARD : 1 822,20 € HT
(Après estimation CEE, reste à charge pour la commune : 929,76 €)

Avis du technicien pôle énergie : La performance thermique est trop juste concernant la proposition de l'entreprise CARNET HAMARD.

CANTINE MUNICIPALE :

Michel CADIEU : 1 932,00 € HT
(Après estimation CEE, reste à charge pour la commune : 540,96 €)

MCG Agencement : 4 868,50 € HT
(Après estimation CEE, reste à charge pour la commune : 3 144,50 €)

CARNET-HAMARD n'a pas répondu à l'offre.

Avis du technicien pôle énergie : L'isolant en vrac soufflé au-dessus du faux plafond est très dangereux dû à l'accès, poussière et électricité.

PATRONAGE :

Michel CADIEU : 1 670,00 € HT
La laine de verre soufflée proposée par l'entreprise CADIEU n'est pas éligible aux certificats d'économie d'énergie.

MCG Agencement : 4 838,56 € HT
(Après estimation CEE, reste à charge pour la commune : 2 192,88 €)

CARNET-HAMARD n'a pas répondu à l'offre.

Après débat et selon les aspects techniques évoqués par Monsieur Nicolas NERAMBOURG, chargé de mission en conseil énergie,

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
Décide***

- de retenir le devis de l'entreprise **CADIEU** pour un montant de **2 105,00 € HT** concernant l'isolation de la mairie,
- de retenir le devis de l'entreprise **MCG Agencement** pour un montant de **4 868,50 € HT** concernant l'isolation de la cantine au niveau de la salle repas,
- de retenir le devis de l'entreprise **MCG Agencement** pour un montant de **4 838,56 € HT** concernant l'isolation du patronage.
- de solliciter des certificats d'économies d'énergie pour l'isolation des 3 bâtiments communaux par le biais du Pays de Fougères en charge du dossier,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis retenus.

2017-81- DM N°5 : Ouverture de Crédits

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à une ouverture de crédits suite au transfert de subvention d'équipement au compte de résultat. L'aménagement intérieur de l'espace intergénérationnel a fait l'objet en 2016, d'une participation d'un montant de 12 765,89 € au titre de la réserve parlementaire imputée au compte 1318 « Subventions d'équipement transférables ».

L'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit que ces subventions doivent faire l'objet d'une reprise à la section de fonctionnement. La reprise est constatée au débit du compte 13918 « Subventions d'équipement transférées au compte de résultat » par le crédit du compte 777 « Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat ».

Monsieur le maire propose de délibérer.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
Décide***

- De procéder à l'ouverture de crédits :
 - o Au compte 13918 (dépenses) : + 12 770,00 €
 - o Au compte 777 (recettes) : + 12 770,00 €

III – AFFAIRES DIVERSES

1- Sentiers Pédestres : Réalisation de travaux au lieudit « Malagra »

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'au prochain conseil municipal, il sera abordé la réalisation des travaux sur une longueur d'environ 400 m au lieudit « Malagra » afin de pouvoir faire la continuité d'un circuit pédestre vers le carrefour du Grand Pas.

2- Remise d'un chèque à Mr Régis CADIEU dans le cadre du téléthon

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Henri-Claude GAUTIER. Dans le cadre du téléthon, les jeunes agriculteurs du canton de Louvigné du Désert ont remis un chèque de 700,00 € (dont la participation de 100,00 € du Crédit Agricole) vendredi 7 décembre 2017 à Mr Régis CADIEU suite à la récolte du maïs provenant du terrain communal situé derrière le terrain de football.

3- Proposition d'une commande de tableaux

Monsieur le maire propose à l'assemblée de commander un tableau à Sabrina Le Verrier, artiste peintre à La Bazouge du Désert pour les exposer dans la salle du Conseil Municipal. Monsieur le maire propose à l'assemblée de mettre ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

4- Renégociation suite à la proposition d'achat du terrain ZA Le Chêne

Monsieur le maire informe l'assemblée que suite à la proposition faite lors du conseil municipal en date du 28 juillet 2017 relative à l'acquisition du terrain situé ZA Le Chêne pour un montant de 15 000,00 €, le mandataire judiciaire nous indique que ce terrain a une valeur estimée de 20 000,00 €. Monsieur le maire propose à l'assemblée de maintenir l'offre à 15 000,00 €. Le conseil municipal prend acte.

5- Information sur le départ des restaurateurs

Monsieur le maire informe l'assemblée que les restaurateurs du P'tit Breizh prennent congés le 30 avril 2018. Une annonce sera publiée sur internet afin de trouver des successeurs avant la fin du mois d'avril. Monsieur Xavier BRAHIM évoque la possibilité du rachat du commerce sur 7 ans par le futur candidat y compris le projet de la boulangerie. Le Conseil municipal prend acte.

6- Animations Ateliers à l'Espace Intergénérationnel

Madame Angélique ROYER, adjointe à l'enfance et Mme Ghilaine BAZIN, responsable bénévole à la bibliothèque ont rencontré Mme Nathalie RONSOUX, animatrice à la maison du Canton. Celle-ci propose de réaliser quelques ateliers diversifiés en fonction des thèmes destinés aux familles à l'espace intergénérationnel au cours de l'année 2018 afin de permettre de délocaliser de temps en temps les animations organisées souvent sur Louvigné du Désert. Le Conseil Municipal prend acte.

7- Commission cantine

Monsieur le maire informe qu'il est nécessaire de réunir la commission cantine afin d'étudier le problème de discipline des enfants au moment du repas. Madame Valérie CATTEAU et Monsieur Henri-Claude GAUTIER se proposent d'intégrer la commission cantine. Le conseil municipal prend acte. La prochaine réunion aura lieu mardi 16 janvier 2018 à 12h00 pour une rencontre avec les enfants et le mardi 16 janvier 2018 à 20h00 pour faire le bilan.

8- Prochaines dates à retenir :

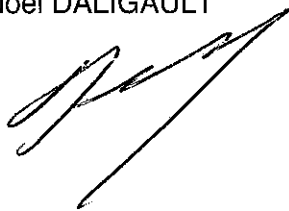
- **Cérémonie des vœux** : Jeudi 04 janvier 2018 à 20h00
- **Conseil Municipal** : Jeudi 18 janvier 2018 à 20h00
- **Galette des rois** : Vendredi 26 janvier 2018 à 20h30

Une commission urbanisme et finances seront à prévoir au prochain conseil municipal

La séance est levée à 23 heures 15 minutes.

Fait et délibéré le 15 décembre 2017

Le Secrétaire de Séance,
Noël DALIGAULT



Le Maire,
Joseph BOIVENT

